

La dématérialisation c'est aussi simple que ça.

En 2018 tous les marchés publics seront dématérialisés

**Alors
anticipez et
préparez-vous !**

Plus d'informations et renseignements sur les marchés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse : Direction Commande Publique
marchespublics@toulouse-metropole.fr
Information sur les certificats de signature:
www.lsti-certification.fr

29 avril 2016

toulouse
métropole

DÉMATÉRIALISATION

Les échanges
dématérialisés

Adoptez « l'Éco » attitude à tous les stades de la procédure de passation des marchés publics

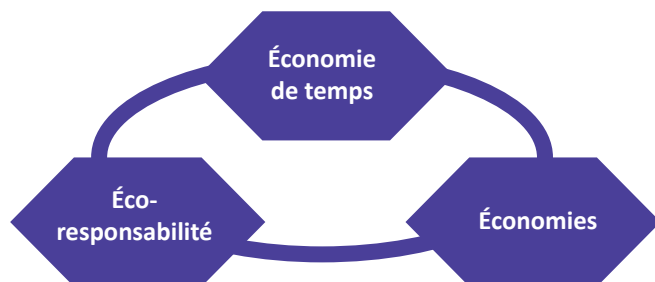
MAIRIE DE  TOULOUSE
WWW.TOULOUSE.FR

La dématérialisation sert à gérer de manière électronique les échanges d'informations et de documents entre les candidats et la collectivité.

Elle s'inscrit donc dans le cadre des mesures de simplification administratives et des engagements de la **Charte des Marchés Publics** adoptée le 13 novembre 2014 par Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse.

Ainsi, a été engagé un processus de dématérialisation de la chaîne comptable prévoyant qu'au plus tard au 1er janvier 2017 l'ensemble des pièces marchés sera dématérialisé.

Nous vous proposons donc d'adopter l'Éco attitude grâce à la dématérialisation qui deviendra à court terme la règle.



Téléchargez les dossiers de consultation (DCE) en ligne c'est plus rapide !

Désormais tous les DCE sont accessibles sur le portail marchés publics de la Métropole et de la Ville de Toulouse à l'adresse :

www.marchespublics.toulouse-metropole.fr



Il n'est plus remis de DCE papier et aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. Les DCE doivent donc impérativement être téléchargés.

NB Les entreprises ne disposant pas de moyens de reproduction adaptés, notamment pour le tirage des plans, peuvent recourir aux services d'un prestataire. La plupart des entreprises de reprographie réalisent les tirages sur simple demande adressée par mail où figure le lien vers le portail.

Il est recommandé de s'identifier sur le portail lors du retrait sinon vous ne serez pas destinataire des éventuelles modifications des cahiers des charges.

Échangez avec la collectivité en cours de consultation c'est plus facile !

Les candidats sont invités à poser leurs questions par le biais du portail de dématérialisation. Ils seront automatiquement informés des réponses qui sont adressées à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier.

Déposez électroniquement vos offres c'est plus pratique !

Pour TOUS les marchés de la Métropole et de la Ville de Toulouse, une remise des offres dématérialisée est préconisée.

Elle est obligatoire pour tous les marchés passés dans le cadre du dispositif Marché Public Simplifié (MPS) qui permet aux entreprises de répondre avec leur seul numéro de SIRET.



**Aucune signature n'est exigée lors du dépôt des offres.
Seul le candidat retenu, et ses éventuels co-traitants,
seront invités à signer le marché.**

Toutefois les candidats qui disposent d'un certificat de signature électronique peuvent signer leur offre dès son dépôt s'ils le souhaitent.

Pas de temps perdu en cours de négociation !

Les échanges de documents dans le cadre des négociations ou à l'issue des négociations se feront de plus en plus par le biais du portail de dématérialisation.

Une attribution de marché simplifiée !

Dans le cadre des procédures dématérialisées, tous les candidats sont informés par le biais du profil acheteur, les échanges d'informations et de documents s'effectuent via ce même portail.

Les candidats retenus sont invités à signer électroniquement le marché, s'ils n'ont pas signé l'offre dès son dépôt ou s'il y a eu négociation.

Les marchés peuvent également être notifiés électroniquement aux titulaires.